

80

Commission permanente

Séance du 18 novembre 2024



Rapporteur : Mme BOUTON

50109

37 - Droits des femmes et lutte contre les discriminations

Soutien à l'association Laïcité 35

Le lundi 18 novembre 2024 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme BIARD (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme BILLARD (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), Mme COURTEILLE (pouvoir donné à M. LENFANT), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à M. SORIEUX), M. PICHOT (pouvoir donné à M. MARTINS), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h45.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2024 relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 juin 2024 relative à l'adoption du budget supplémentaire ;

Exposé :

L'association « Laïcité 35 » vise à promouvoir, défendre et expliquer la laïcité dans le respect des lois de la République tout en tenant compte des diversités, à Rennes et dans le département d'Ille-et-Vilaine. Pour cela elle organise différents événements tels que des débats publics ou la participation à des émissions de radio.

À l'approche des dix ans de l'attentat terroriste qui a frappé le journal Charlie Hebdo, l'association propose d'organiser une soirée débat le 25 novembre 2024, avec la projection du documentaire « C'est dur d'être aimé par des cons », réalisé par Daniel Leconte. Sélectionné au Festival de Cannes en 2008, ce film instructif et drôle retrace le procès intenté contre le journal à la suite de publications de caricatures.

Le spectateur se trouve plongé au sein d'une rédaction attachée à l'art de la caricature, à l'exercice de la liberté de conscience, indissociable du principe de laïcité, et à la liberté d'expression. Donnant également des clefs pour comprendre le fonctionnement de la justice, ce film met en lumière les enjeux relatifs à la liberté de la presse. Grâce aux témoignages d'avocats, de personnalités publiques et des hommes politiques de l'époque, ce film offre plus largement une réflexion sur les défis lancés à la laïcité.

À la suite de la diffusion, les spectateurs pourront échanger avec Philippe VAL, protagoniste du film et rédacteur en chef de Charlie Hebdo à l'époque des faits, et avec Abnousse SHALMANI, journaliste franco-iranienne et auteur de « Laïcité, j'écris ton nom » (Éditions de l'Observatoire, 2024).

Le coût du projet (réservation de la salle du cinéma, transport et hébergement des deux personnes invitées pour le débat et communication) s'élève à 1 650 euros et l'association sollicite un soutien du Département à hauteur de 550 euros.

Ce montant sera imputé sur la ligne budgétaire 65 020.65748.221 (P101), les crédits étant prévus en décision modificative n° 2 après changement de nature.

Décide :

- d'attribuer une subvention de 550 euros à l'association Laïcité 35 pour l'organisation d'une soirée débat autour du film « C'est dur d'être aimé par des cons » détaillée en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 19 novembre 2024

ID : CP20242878

Pour extrait conforme